
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 du mois de mars à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21 M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, Adjoints.

M. Patrick MORISSET, M. Alain BERTRAND, Mme Catherine DUBOURG, Mme Corinne FRITSCH, M. Steve LOZANO, M. Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON, M. Joris MONSEIGNE, Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOUBE, M. Cyril CAMU et M. Jean-Yves MAS, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 3 M. Alexandre DANJEAN qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Anne ESCOLA qui a donné procuration à Mme Pascale MARZAT
Mme Bénédicte LABBE qui a donné procuration à M. Michel BAUER

Absents et non représentés : 2 Mme Tiphaine RAGUENEL
M. Olivier BACCIALONE

Madame Alexia BACQUEY est élue secrétaire de séance.

N° DL29032018-07 : Vote des taux 2018 de fiscalité de la commune de LACANAU

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

VU le Code Général des Impôts et notamment les Articles 1379,1407 et suivants et 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU le montant des bases prévisionnelles pour 2018 estimé par les services de la Ville, dans l'attente de l'état fiscal dressé par les services fiscaux pour 2018 ;

CONSIDERANT les besoins de ressources fiscales nécessaires à l'équilibre du budget principal de la Ville pour l'exercice 2018 ;

CONSIDERANT la proposition de Monsieur le Maire de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'exercice précédent ;

VU l'avis de la commission finances, marchés et ressources humaines en date du 16 mars 2018 ;

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

VOTE pour l'année 2018 les taux d'imposition relatifs aux trois taxes directes locales portant sur les ménages, comme indiqué au tableau ci-après :

	Taux d'imposition communaux 2018
Taxe d'habitation	10,90%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,74%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,01%

Délibération adoptée.

POUR : 20 M. le Maire, M. Michel BAUER, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Adrien DEBEVER, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Hervé CAZENAVE, Mme Pascale MARZAT, M. Cyrille RENELEAU, M. Patrick MORISSET, Mmes Bénédicte LABBE, Catherine DUBOURG, M. Alain BERTRAND, Mmes Anne ESCOLA, Corinne FRITSCH, MM Steve LOZANO, Alexandre DANJEAN, Jérémy BOISSON, Mme Amandine VIGNERON et M. Joris MONSEIGNE.

ABSTENTION : 5 Mme Brigitte BILLA, M. Denis LAGOFUN, Mme Lydia LESCOMBE, MM Cyril CAMU et Jean-Yves MAS.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

05 AVR. 2018

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

05 AVR. 2018

